

4- Déchets urbains

Depuis 2003, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix exécute pour le compte des 34 Communes membres, dont celle du Tholonet, l'ensemble de la compétence relative à l'élimination des déchets.

La CPA se charge de collecte, de l'acheminement et du traitement des déchets.

La CPA dispose d'un règlement de collecte (2012) qui a pour but de définir et de délimiter le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire, notamment :

- les obligations de présentation des déchets au service de collecte
- les différents déchets et les conditions de réalisation de la collecte
- les droits et obligations de chacun dans le cadre du service proposé

Ordures ménagères

La Commune produit 593 tonnes d'ordures ménagères (données 2011)

La collecte, assurée par la CPA s'effectue à la cadence de 3 ramassages par semaine (C3) en porte à porte (PAP).

Collecte sélective pour la valorisation des déchets :

En 2011, 176 tonnes de déchets valorisables ont été collectés suivant la répartition suivante :

En point d'apport volontaire (PAV) :

- 13 tonnes de verres
- 11 tonnes de journaux, revues, magazines (EMR)
- 4 tonnes d'emballages ménagers recyclables (EMR)

En porte à porte (bacs) (PAP) : 148 tonnes (EMR/JRM et verre)

La collecte sélective des conteneurs individuels (PAP) s'effectue tous les lundis.

Les encombrants :

Les encombrants collectés par la CPA sont acheminés vers les déchèteries et/ou centres de tri communautaires. Les encombrants non valorisables sont enfouis en CSDU.

La CPA assure le ramassage des encombrants pour les particuliers tous les 1^{er} mercredis du mois sur rendez-vous.

Déchetterie :

Un service complémentaire à la collecte précédemment décrite est assuré par des déchetteries communautaires, dont les plus proches sont :

AIX La Parade Chemin du Château Lafarge, Route des Milles.

MEYREUIL, Quartier du Défens Valbriant, Chemin des Charbonnières